natagora
Bruxelles

Bruxelles, le 23 février 2018

Objet Enquête publique dans le cadre du CERTIFICAT D'URBANISME (H1097/2016)
Projet amendé suite à l'étude d'incidences: NEO 1 EUROPEA construire 590 logements, un pôle de commerces et de loisirs, un immeuble de bureaux, deux crèches, une maison de repos, un parc de loisirs extérieurs, deux trémies et des parkings accessoires à ces fonctions. Démolir des voiries, des parkings et des installations sportives d'une partie du site. Abattre des arbres.

Notre association, implantée sur tout le territoire bruxellois, est particulièrement attentive à la protection des zones Natura 2000, mais aussi aux réseaux de connexion entre les espaces verts, essentiels pour la sauvegarde de la biodiversité. C'est bien sur cet axe que Natagora vous transmet ici ces remarques.

En effet, comme le dit très bien le résumé technique de l'étude d'incidence (p. 120), « *dans un rayon de un kilomètre(...), on trouve plusieurs grandes zones vertes le parc d'Osseghem, le bois de Dieleghem, le parc de Laeken et les vastes espaces verts (zones agricoles) situés au nord du Ring en Région flamande.* »

Natagora Bruxelles s'inquiète fortement de la disparition des connectivités entre ces différents espaces avec l'arrivée d'un projet sur une immense dalle et des espaces verts uniquement sur toiture. Comme le dit si bien Bruxelles Environnement sur son site « l'amélioration de la connectivité entre espaces verts constitue un enjeu majeur pour la préservation de la biodiversité en Région bruxelloise». L'aménagement sur le site devrait au minimum préserver les connectivités existantes voir même de les renforcer et en créer des nouvelles.

Néanmoins, la réalisation du centre commercial et des places de parking qu'il nécessite a pour conséquence la réalisation du projet entièrement sur dalle. A l'exception de zones réduites le long du Stade Baudouin, l'entièreté du Terrain 1 est bâtie en sous-sol. Si cette zone est verdurisée, l'épaisseur de terre est inférieure à 60 cm.

A la lecture des différents documents soumis en enquête publique, 7 ha d'espaces verts exigés dans le cadre de la ZIR seront pour l'essentiel réalisés en toiture. En situation actuelle, il y a 41.829 m² de superficie de pleine terre donc nettement plus que dans le projet (15.000 m² de pleine terre réelle).

L'EI se contente d'affirmer que « la destruction des espaces verts engendre un impact limité sur la biodiversité étant donné que la plupart de ces espaces présentent une faible qualité de végétation au sol (terrains de sport, pelouses,...) ». (p. 717).

Le fait que le projet soit un aménagement sur dalle implique la disparition de la quasi-totalité du patrimoine arboricole présent sur le site. L'E.I. semble faire l'impasse sur la biodiversité liée à la disparition de 748 arbres sur 856 arbres recensés. Certes 272 arbres seront replantés mais la lecture de l'EI fait apparaître que ces plantations se feront en bac vu l'absence de pleine terre. Rappelons qu'il faut des années pour reconstituer la biodiversité et les services écosystémiques d'un arbre. De plus les arbres en bac ont généralement une durée de vie plus courte, un coefficient de biodiversité plus bas et beaucoup plus souvent des problèmes de stabilité.

natagora
Bruxelles

Cet aspect est souligné dans les recommandations qui demandent que les toitures vertes du bâtiment de loisir indoor et du cinéma soient aménagées pour accueillir des plantations nécessitant une épaisseur de 50 cm au lieu de 20 cm. **Cette recommandation est refusée par le demandeur qui maintient une épaisseur de 20 cm.**

Rappelons que la CRD dans son avis de 2012 réitéré en 2016 considérait que le projet tel que présenté n'offrait pas assez de garanties pour la création d'un projet de qualité entre autres sur le plan de la préservation des paysages, des espaces verts et espaces naturels et de la protection de la biodiversité. Elle posait aussi la question du statut des espaces en constatant le manque de définition des types d'espaces verts prévus, leur morcellement et la possible privatisation de ceux-ci en l'absence de garantie suffisante quant à leur ouverture au public.

En conclusion Natagora, comme d'autres associations, demande que

- ➔ Le projet soit revu pour intégrer 7 ha d'espaces verts en pleine terre dans le périmètre de la ZIR.
- ➔ Des aménagements paysagers et de couverture végétale soient mis en place pour permettre des liaisons écologiques entre les différents espaces verts précédemment cités.
- ➔ Un calcul précis des services écosystémiques (services de rafraîchissement, services d'épuration de l'air, services de drainage des eaux de pluie, isolation phonique, ...) rendus par les arbres existants soit fait et que des mesures réelles de compensations soient mises en place pour pallier à tous abatages d'arbres nécessaires sur le site.

Nous souhaiterions pouvoir participer à la commission de concertation pour vous faire de manière plus détailler de notre avis.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'expression de notre considération distinguée,

Pour Natagora Bruxelles,

Jan Terlinck

Membre du Bureau de Natagora Bruxelles

Natagora asbl | Association de protection de la nature Siège social rue Nanon 98 | B 5000 Namur
+32 (0)81 390 720 | info@natagora.be | www.natagora.be